

F i c h e d e p o s t e

Conseiller pédagogique départemental « prévention de illettrisme et maîtrise de la langue en éducation prioritaire »

Titres et diplômes requis

Professeur des écoles titulaire du CAFIPEMF généraliste et/ou spécialisé

Profil du poste

Le Conseiller Pédagogique Départemental, « prévention de l'illettrisme et maîtrise de la langue en éducation prioritaire » est un enseignant chargé de coordonner et d'accompagner les actions définies pour prévenir l'illettrisme et assurer la maîtrise de la langue par les élèves de l'éducation prioritaire.

Son action s'inscrit dans le cadre de la politique académique et départementale.

Il fait partie de l'équipe pédagogique départementale animée par l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) (IENA) au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

Missions

- Il accompagne la politique académique en prenant part aux travaux des groupes académiques « prévention de l'illettrisme » et « éducation prioritaire » dont il contribue à enrichir la recherche et la réflexion afin de concevoir et de diffuser des outils et supports destinés aux enseignants.
- Il impulse et coordonne la mise en œuvre d'actions, de dispositifs départementaux définis par M. le directeur académique.
- Il participe à l'organisation de formations inter-degrés pour accompagner la mise en œuvre des programmes du cycle 2 et du cycle 3 dans le domaine de la maîtrise de la langue mais aussi les dispositifs départementaux définis.
- Il accompagne la démarche diagnostique de l'évaluation nationale CE2, notamment en permettant aux équipes d'analyser les résultats pour optimiser les dispositifs d'aide à mettre en œuvre.
- Il travaille avec les inspecteurs de l'éducation nationale pour la mise en œuvre de la priorité 1 du référentiel de l'éducation prioritaire "Garantir l'acquisition du « Lire, écrire, parler »".
- Il intègre la réflexion concernant les programmes de réussite éducative et les contrats de ville pour les questions et les projets liés à l'illettrisme et à la maîtrise de la langue.
- Il participe en qualité de formateur, titulaire du CAFIPEMF ou en cours de l'obtenir (admissible), aux actions de formations continue et initiale.
- Il rédige des articles, enrichit les productions et assure le suivi de la rubrique « Pédagogie » du site de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne.
- Il travaille sous la responsabilité directe de l'inspecteur(trice) de l'éducation nationale adjoint(e) au directeur académique et en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale missionnés sur les dossiers « éducation prioritaire » et « maîtrise de la langue ».

Compétences requises

Exerçant les missions de conseiller pédagogique départemental, des capacités de communication, d'organisation, de travail en équipe et en partenariat sont indispensables.

Il doit également posséder des connaissances didactiques affirmées concernant les enjeux pédagogiques et didactiques de l'apprentissage de la lecture.

La disponibilité, la mobilité et la maîtrise de l'outil informatique sont des conditions indispensables.

Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse des missions.

Implantation du poste

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne – Cité administrative à LAON.

Candidature

Une lettre de motivation et un *Curriculum Vitae* devront être transmis par la voie hiérarchique à monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Aisne.

La nomination sur un poste à profil étant susceptible d'avoir une incidence financière, les personnels intéressés voudront bien prendre l'attache de leur gestionnaire.

Mode de nomination

Commission départementale